



Bruxelles, février 2017,

Les Ardennes françaises : Sedan et Charleville-Mézières Mardi 2 et mercredi 3 mai 2017

Au programme de ce court séjour, il vous est proposé des visites guidées par des passionnés dans des sites remarquables, des déjeuners conviviaux et des produits de bouche locaux et agréables au palais.

Sedan : la ville au plus grand château-fort d'Europe



Labellisée «Ville d'Art et d'Histoire», **Sedan** est célèbre pour son château fort classé monument historique considéré comme le plus grand d'Europe. Principauté indépendante et protestante jusqu'au XVII^e siècle, ses illustres personnages ont souvent marqué l'histoire de France comme les La Marck, La Tour d'Auvergne, le Grand Turenne, Maréchal de France.

Charleville-Mézières : la ville est célèbre pour sa Place Ducale :

Récemment classée «Ville d'Art et d'Histoire», la ville de Charleville (XVII^e) vous surprendra avec sa Place Ducale et ses arcades invitant à la flânerie, la maison du poète Arthur Rimbaud, le Grand Marionnettiste ou de Mézières, «la médiévale» avec ses remparts, sa Basilique réputée pour ses 1.000 m² de vitraux contemporains.

Programme

Mardi 2 mai SEDAN et son château fort

08h00 Rendez-vous sur l'Esplanade du Cinquantenaire (Musée de l'Autoworld).

08h15 Départ en autocar et arrivée à Sedan pour la visite guidée des ateliers de salaison à la découverte des produits régionaux des Ardennes. Didier, le chef de la maison, vous fera découvrir son entreprise artisanale. La visite commence par la découverte des ateliers de fabrication et des séchoirs. Puis, dégustation de produits authentiques labellisés Ardennes de France (jambon sec des Ardennes, boudin blanc aux oignons, terrines de gibiers, rillettes...).

Déjeuner au restaurant «La Tour d'Auvergne» (ou similaire) à l'hôtel «Le Château Fort».

Visite guidée des "1 000 ans d'histoire" du château de Sedan la plus vaste forteresse médiévale d'Europe fascinante par son architecture et son système défensif ingénieux. Puis, nous nous rendrons en ville pour la *dégustation d'une bière locale*. Sedan a connu une tradition de brasseurs qui remonte au XIV^e siècle. Au «Roy de la Bière», vous entrez dans le plus vieux pub de Sedan et prenez place dans une ambiance cosy et feutrée, tout comme Jacques Brel, Raymond Devos et Thierry Roland avant vous. Nous quittons Sedan pour l'hôtel : check-in et installation dans les chambres. Dîner et nuit au Domaine Château du Faucon.

Mercredi 3 mai

Charleville-Mézières et sa célèbre place



Petit déjeuner à l'hôtel et départ vers Charleville Mézières pour la visite guidée du "*Cœur de la ville*" de *Charleville* au patrimoine exceptionnel. Vous découvrirez cette ville nouvelle du 17^e siècle née d'un rêve. Fondée par Charles de Gonzague, la cité possède un joyau architectural «La Place Ducal », sœur jumelle de la place des Vosges à Paris. Vous serez enchantés par l'ambiance des rues piétonnes. Un arrêt devant l'Horloge du Grand Marionnettiste vous permettra de

remarquer l'horloge monumentale.

Visite du Musée Arthur Rimbaud et de la Maison des Ailleurs.

Musée littéraire d'un genre nouveau, le musée Arthur Rimbaud permet de découvrir la vie et l'œuvre du poète au travers de manuscrits et de photographies originaux jusqu'alors non présentés au public, ainsi que tout son héritage artistique et littéraire notamment incarné par Fernand Léger. Arthur Rimbaud a vécu dans cette maison située sur un quai de Meuse, de l'âge de 15 à 21 ans, période d'éclosion de son génie poétique. D'une conception très contemporaine, elle évoque de manière symbolique toutes les étapes des fugues et des voyages du poète.

Déjeuner au «Manoir du Mont Olympe» (ou similaire) qui propose un menu 3 plats et forfait boissons.

Ensuite, temps libre pour une balade dans la ville, faire du shopping, vous détendre ou découvrir un autre musée local assez intéressant (inclus dans le forfait) :

le musée de l'Ardenne, ouvert en 1994, qui propose sur 3000m² des collections uniques, en particulier pour les amateurs d'art, d'histoire et d'archéologie. Au premier étage, une superbe collection de marionnettes permet de découvrir l'histoire du festival mondial des théâtres de marionnettes et de comprendre les différentes traditions marionnettiques. Charleville-Mézières est célèbre pour son festival international de la Marionnette.

En milieu d'après-midi, départ en autocar vers la Belgique.

Logement au Domaine Château du Faucon



Au cœur des Ardennes, dans la petite ville de Donchery, le Château du Faucon vous reçoit dans une majestueuse demeure du XVII^{ème} siècle. Charme, bien-être, paysages et espace sont au rendez-vous dans ce cadre enchanteur des Ardennes françaises. Le Château du Faucon propose des chambres et suites lumineuses, spacieuses et contemporaines, dont se dégage une atmosphère chaleureuse. Le restaurant installé au rez-de-chaussée offre le calme et le confort et invite à déguster la cuisine de son chef Grégory Faucon.

PRIX (sur base de la participation de 20 à 30 personnes)
408,- euros personne en chambre double - **479,- euros** par personne en chambre single.
A payer au moment de l'inscription.

Ce prix comprend :

- **Hébergement et repas** : 1 nuit dans l'hôtel **** mentionné dans le programme (ou similaire) - Petits déjeuners, déjeuners et dîner avec forfait boissons incluses à tous les repas, les pourboires pour les guides et le chauffeur.
- **Guide et visites** : les services d'un guide professionnel pour tout votre séjour pour les visites guidées ; les entrées aux sites, musées, monuments et autres prestations liées aux visites.
- **Transport** : Aller—Retour en autocar.
- Encadrement Eagle Travel - Fonds de garantie et TVA inclus.

Ce prix ne comprend pas :

Le supplément en chambre single; **les assurances voyage et annulation (vivement recommandées)** ; les dépenses à caractère personnel, les consommations de minibar et les extras

*Remarque : l'ordre des visites et des excursions peut être modifié en fonction des impératifs locaux. Si certaines visites et excursions s'avéraient irréalisables, nous nous efforcerions de les remplacer.
Ce devis est établi sur des prix des prestations connues à ce jour. Toute augmentation ou diminution à venir d'une des composantes de ce budget est de nature à modifier le budget lui-même. Les prix sont basés sur les taxes et autres prix connus à ce jour.*

Conditions d'annulation

- Jusqu'à 60 jours avant le départ : 30%
- Entre le 59ème et le 30ème jour avant le départ : 50%
- Entre le 29ème et le 15ème avant le départ : 75%
- Entre le 14ème jour et le jour du départ : 100%.

Organisation : **EAGLE TRAVEL** - Bruxelles.



Responsable de l'activité,
Thérèse Detiffe.

BULLETIN D'INSCRIPTION
SEDAN et CHARLEVILLE-MEZIERES
du 2 au 3 mai 2017

A compléter en caractère d'imprimerie et à renvoyer à :
AIACE - Section Belgique – c/o Commission européenne
G—1 01/050 – 1049 Bruxelles
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - Fax (32) 02/299 52 89

ATTENTION : Aucune inscription n'est acceptée par téléphone !

Mme/Mlle/M. : N° de membre :

Adresse :

.....

Tél./Fax : GSM :

E-mail :

Je serai accompagné(e) de :

Mme/Mlle/M. Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél./Fax GSM :

E-mail :

Désire réserver :

.... chambre double au prix de **408,- euros** par personne

.... chambre single au prix de **479,- euros** par personne.

A verser lors de l'inscription au compte de :

AIACE – section Belgique

IBAN : BE68 2100 3777 0034 - BIC : GEBABEBB

avec la mention : 02 mai 2017 + nom et prénom

Date : Signature :



CONDITIONS GENERALES

1. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d'accidents survenus à un participant durant les activités de l'association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d'assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d'assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L'AIACE, section Belgique, ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L'AIACE, section Belgique, n'encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation d'activités programmées ou de modifications apportées à l'organisation des activités.
4. En cas d'annulation d'une activité, la responsabilité de l'AIACE, section Belgique, se limite au remboursement intégral au participant inscrit des sommes qu'il a déjà payées au jour de l'annulation, au titre d'inscription à l'activité annulée.
5. La signature du présent bulletin implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l'obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
6. Dans le cadre des activités de voyages, l'AIACE, section Belgique, se limite à collecter et centraliser les demandes de participations et de les transmettre à l'agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l'association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage ou intermédiaire de voyages au sens de la Directive 90/314/CE du Conseil du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait ou des dispositions de la loi du 16 février 1994, régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l'agence ou l'opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l'exclusion de toute responsabilité dans le chef de l'Association ou de ses responsables.

Conditions applicables en cas de désistement ou d'absence au départ

1. Tout désistement à une activité doit être obligatoirement confirmé par écrit.
2. Après la date de clôture des inscriptions, un désistement donnera lieu à la retenue des frais réels irrécupérables. De plus, un montant de 5% du prix global de participation sera retenu au titre de frais administratifs. En tout état de cause, la retenue ne pourra être inférieure à un montant de 15,- euros par personne ou au montant total des activités dont le coût est inférieur à 15,- euros par participant. Un désistement à partir de 15 jours calendrier avant la date de l'activité ou l'absence au départ pour quelque raison que ce soit entraînera le paiement intégral du prix de l'activité.
3. Lorsqu'un participant choisit de ne pas profiter de l'une des prestations offertes dans le cadre d'une activité, ceci ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf disposition particulière à cet effet approuvée par la personne responsable de l'activité.
